



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°21

Réunion du : **Lundi 17 janvier 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présentiels :
Michel ALEXANDRE – Nabil BENAÏSSI – Cédric DERVEAUX –
Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Jérémy
FLEUREAUD – Christophe JOLY – Jean REDAUD (Secrétaire) –
Thierry WILIG.

Présents :

Visio Conférence :
José CAUDMONT – Bruno CHARRETTE – Romain BOUGET –
Camille DAAS – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Gérard
IVORA (Représentant du CD à la CDA).

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass
Sanitaire
(attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**





CORRESPONDANCES :

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

FELICITATIONS :

Le Président et les membres de la commission adressent leurs chaleureuses félicitations à **MM. Khalid CHAKROUNI** pour sa nomination au titre d'**arbitre régional 2** et **Cédric DERVEAUX** pour sa nomination en qualité d'**arbitre assistant régional 2**.

DECISIONS :

PROMOTIONS :

- Dans le cadre de la promotion accélérée mise en place en début de saison et après avoir pris connaissance du rapport des deux observateurs des catégories D2 et D3, la commission décide de promouvoir **MM. Mourad EL JATTARI** en catégorie **D1** et **Anouar BOUTAHRI** en catégorie **D2**.

Une notification leur sera adressée en ce sens prochainement.

La Commission adresse ses félicitations aux deux arbitres qui, malgré la période difficile engendrée par la pandémie liée au COVID ont fait honneur à leur District.

INFORMATIONS :

Formation :

- L'ultime session de rattrapage des tests physiques se déroulera le dimanche 6 février 2022 de 08h30 à 10h30 au stade Maxime POGNANT à GAREOULT.
- Pour cette dernière, 29 arbitres sont convoqués.
- Préparation des questionnaires en ligne N° 2 en cours d'élaboration. Ce test sera ouvert aux arbitres du 1^{er} février à 09h00 au 08 février à 09h00. Il fait partie de l'évaluation théorique continue.

Candidatures de Ligue :

- Le dernier examen probatoire de Ligue s'est déroulé le samedi 15/01/22 au siège du District. Les résultats permettront d'établir la liste des candidats qui seront effectivement présentés à l'examen de Ligue le 05/02/2022.



- A compter du samedi 22/01/2022, les deux cours restants seront consacrés à la préparation des candidats à l'épreuve du rapport disciplinaire.
- Les tests physiques des candidats seront effectués le samedi 29/01/2022 au stade Léo LAGRANGE à TOULON à 08h30. Les temps à réaliser seront ceux de la Ligue.
- La liste définitive des candidats sera validée à l'issue de l'ensemble des tests probatoire et des tests physiques et sera soumise à l'approbation du Comité Directeur du District.
- A partir du 12/02/2022, les cours théoriques seront remplacés par des séances de terrain qui auront lieu au stade Léo LAGRANGE à TOULON.
- Liste des candidats retenus : Elyas GHARBI TARCHOUNA – Riyan DERRI – Walid AISSAOUI – Florian GUARDIOLA – Maxime CRESTANI – Rayan MOUSSA – Elina BONNAS – Badiss BEN HAMOUDA – Enzo GERALDES.

Info COVID :

- Le projet de loi du « Pass Vaccinal » a été adopté le dimanche 16/01/2022 à l'Assemblée Nationale et est en attente de promulgation de la part du Gouvernement.
- Il sera obligatoire dans presque tous les lieux où le « pass sanitaire » était exigible – accès aux bars et restaurant – activités de loisir (cinémas – musées – théâtres – enceintes sportives – salles de sports et de spectacles) – aux foires et salons professionnels – aux grands centres commerciaux sur décision des Préfets et aux transports interrégionaux (avions – trains – bus).
- Ainsi, un test négatif au COVID-19 (PCR ou antigénique) ne suffira plus et seules, les personnes vaccinées, âgées de plus de 16 ans, pourront accéder aux endroits cités ci-dessus, évènements et services.

CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le **06.07.16.54.54**.

De même et en dehors des heures d'ouverture du District, le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

QUESTIONS DIVERSES :

De la F.F.F. :

- Adressant le dernier formulaire du Dossier Médical d'Arbitres à destination du secrétaire de la commission médicale du District pour remise au Docteur Philippe SULTAN.



CRA :

- Elle se déroulera en visio-conférence le samedi 22 janvier 2022.



District du VAR :

- Département Technique : organisation du tournoi FESTIVAL PITCH U 13 le samedi 22 janvier 2022 après midi sur trois sites différents. La commission désignera des arbitres pour assurer le bon déroulement de celui-ci.
 - Stagiaires : La section lois du jeu et formation après avoir échangé avec la section désignations, demande la mise en place d'un outil de suivi commun qui recenserait la situation de chaque arbitre stagiaire ainsi que son évolution en termes de formation et désignations. La première version d'un tableau a été réalisée et proposée aux différentes parties prenantes qui en feront retour au Président dès sa première utilisation concrète.
 - Désignations : les désignations jeunes et seniors du week-end des 22 et 23/01/2022 ont été publiées ce jour à 14h00.
Les désignations FUTSAL ont été effectuées également jusqu'à la fin du mois de janvier et seront publiées prochainement.
 - Absences aux cours de formation : Les stagiaires absents non excusés aux cours obligatoires de perfectionnement le mercredi se verront retirer leurs éventuelles désignations pour le week-end de la semaine concernée par l'absence. Pour le secteur de BRIGNOLES, les cours étant prévus le vendredi, cette mesure ne sera appliquée que pour le week-end de la semaine suivante
 - Après avis favorable de la part des membres de la commission, ces mesures sont adoptées et applicables immédiatement.
- Commission d'Appel Règlementaire :
- Trois décisions de sanctions infligées par la CDA seront traitées par cette instance le mardi 25 janvier 2022

Prochaine réunion restreinte le lundi 24 janvier 2022 à 18h30

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD